

RASSEMBLONS-NOUS ET DYNAMISONS

NOTRE TERRITOIRE ENSEMBLE

Adhérer...POURQUOI?

- Pour rejoindre un **réseau** de plus de 130 adhérents et valoriser le commerce de proximité
- Pour bénéficier du label national « Les Vitrines de... » apposé sur votre commerce
- Pour offrir à vos clients 3 jeux dans l'année et + de 10.000 € de chèques cadeaux à gagner
- Pour avoir la possibilité d'encaisser des chèques cadeaux LVPE (60 000 € vendus en 2020)
- Pour mettre en avant votre commerce sur le site www.lesvitrinesdupaysdelbeuf.fr gratuitement
- Pour mettre en avant votre commerce sur la page Facebook de l'association + Instagram
- Pour bénéficier du dispositif Alerte Commerce et être prévenu instantanément des faits délictueux

Adhérer aux Vitrines du Pays d'Elbeuf c'est :



- La possibilité de participer aux chéquiers de remises distribués à **43.000 exemplaires** (A -50 % du tarif initial)
- La possibilité d'entrer au bureau LVPE pour voir vos idées se mettre en place
- La possibilité de participer à la Journée Nationale du Commerce de Proximité (JNCP)
- La possibilité de participer à **deux braderies** sur Elbeuf (selon le programme LVPE)
- La possibilité d'intégrer l'application fidélité (à tarif préférentiel)

 (Abonnement 19 € HT au lieu de 35 €)

En 2020, l'association a obtenu le 2ème prix des UC de Seine-Maritime dans la catégorie « Animations commerciales »

Adhérer... OUI?

Les professionnels :

- Commerçants Prestataires de service
- Professions libérales
- Artisans

Implantation géographique : 'le Pays d'Elbeuf' (ex. Agglomération d'Elbeuf) :

Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon, Elbeuf, Freneuse, La Londe, Orival, Sotteville-sous-le-Val, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Tourville-la-Rivière (bourg).

Votre contact

Salamata Samba Vanessa Benoit

☑ Le Parc des Compétences – Rue du Bois Rond -76410 Cléon

2 02 35 77 71 00 ou 02 35 77 75 77

1vpe@elbeuf.cci.fr ou vanessa.benoit@normandie.cci.fr

<u>www.lesvitrinesdupaysdelbeuf.fr</u> - Facebook et Instagram Retrouvez toute l'actualité de l'association en ligne!





Convention Chèques Cadeaux

Date :	Entreprise:
Nom du Commerçant :	
Adresse :	

1. L'association **Les Vitrines du Pays d'Elbeuf** diffuse des chèques cadeaux dont la valeur faciale est adaptée à la demande. Les chèques cadeaux sont uniquement encaissables par ses commerçants et artisans adhérents. La liste exhaustive des commerçants et artisans adhérents est établis tout au long de l'année.

2. <u>La présente convention doit être complétée et retournée signée.</u> Chaque adhérent aux Vitrines du Pays d'Elbeuf s'engage à accepter les chèques cadeaux.

- 3. Les commerçants et artisans adhérents seront identifiés au moyen d'une vitrophanie « Ici on accepte les chèques cadeaux » apposée sur la vitrine, ou visible au niveau de la caisse.
- 4. Les chèques cadeaux ne feront l'objet d'aucun rendu de monnaie, ni compensation en espèces, ni dépôt sur un compte bancaire.
- 5. Chaque chèque cadeau comporte une date de validité égale à une année à compter du jour d'édition du chèque.

Les chèques cadeaux parvenus aux Vitrines du Pays d'Elbeuf plus de 8 jours au-delà de cette date limite ne seront plus compensés.

- 6. Après encaissement, l'adhérent envoie à l'association LVPE;
 - Les chèques cadeaux
 - Le document type de demande de remboursement (disponible sur le site <u>www.lesvitrinesdupaysdelbeuf.fr</u> rubrique chèques cadeaux).
- 7. L'association compensera les chèques cadeaux à hauteur de 98 %, afin d'en financer la gestion, sous un délai maximum de 15 jours fin de mois.

Une facture correspondante aux frais de gestion (2 %) sera adressée avec le règlement des chèques cadeaux. Le remboursement des chèques cadeaux se fera désormais par virement, merci de nous fournir votre RIB.

8. L'acceptation des chèques cadeaux implique l'acceptation sans réserve de ces conditions.

Les Co Présidents des Vitrine du Pays d'Elbeuf,

L'Adhérent, Cachet du Commerce